



Rentrée 2020 : une impréparation criante !

Il faut une ambition claire pour l'Éducation, on n'a que des injonctions contradictoires.
Dans ce dédale, un repère : le SNES-FSU, militants et militantes au quotidien
<https://aix.snes.edu/>

EDITO

Nous tenons à saluer ici l'engagement et le professionnalisme de nos collègues qui sont en première ligne pour accueillir les élèves et les familles, prendre en charge leurs inquiétudes, apaiser leurs détresses affective, sociale, scolaire, panser les plaies d'une année altérée, rouvrir des perspectives d'avenir, et retisser le lien social. Qu'ils sont vivifiants ces élèves qui partagent notre envie de reprendre le chemin de l'éducation, qui se mobilisent pour défendre le droit des filles à s'habiller comme elles le souhaitent, pour remettre au cœur du débat public les questions environnementales et climatiques. Qu'ils ont raison ces parents qui se tournent vers l'école publique pour qu'elle offre à leurs enfants, au coin de la rue, la qualité qui leur est due.

Et pourtant, que d'obstacles mis sur notre route !

Les réformes sont destructrices. La poli-

tique éducative est accablante. La parole publique est viciée. Le Ministre de l'Éducation allège toujours plus le protocole sanitaire, et laisse libre cours à un storytelling lénifiant, quand un tiers des clusters sont liés aux lieux de scolarisation des adolescents et des jeunes adultes. Et toujours rien dans les établissements pour anticiper les besoins pédagogiques en cas de deuxième vague.

Il y a un gouffre entre la parole publique et la réalité que nous vivons au quotidien.

Sur le terrain, la réforme du lycée complexifie les parcours scolaires sans pour autant corriger les inégalités dénoncées du temps des séries. La réforme du bac est un fiasco appelé à se renouveler en 2021. 35 000 élèves sont attendus en plus dans le second degré à la rentrée scolaire 2021, mais 1800 emplois sont supprimés au budget. La réforme de l'éducation prioritaire se prépare alors

que la crise sociale fait des ravages dans les familles.

On aimerait croire les promesses de revalorisation susurrées sur les plateaux de télévision, mais l'enveloppe de 400 millions est censée financer à la fois la prime d'entrée dans le métier, la prime des directeurs d'école, la prime REP+ et la création du 7^e échelon de la hors-classe actée dans le cadre de l'accord PPCR en 2015...

Alors, chers collègues, l'heure n'est pas au repli sur soi, elle est au collectif ! L'heure est à dire haut-et-fort que nous exigeons d'être écoutés, entendus, respectés, revalorisés, et soutenus dans notre action légitime et salutaire au service de nos élèves. L'heure est à s'en donner les moyens en renforçant le SNES-FSU.

Laurent Tramoni

Vie syndicale

Secrétariat Général

Laurent Tramoni, Séverine Vernet,
Caroline Chevé, Marion Chopinet,
Annie Sandamiani,
Trésorerie : Hélène Baldizzone
Secrétariat Administratif :
Ramadan Aboudou

Politiques Départementales

S2 13 : Julien Marec, Julien Weisz,
Pascal Julien
S2 04 : Lionel Lasfargues,
Éric Gauthier, Anne-Marie Lasfargues
S2 05 : Yann Defontaine,
Jérôme Emmanuel
S2 84 : Philippe Brenier, Magali Poujol,
Aurélia Dessalles, Sylvain Bartet

Politiques scolaires

CHSCT-CTA : Laurent Tramoni,
Caroline Chevé, Séverine Vernet,
Philippe Brenier, Annie Sandamiani,
Alain Durante, Sophie Biétrix

Métiers Pratiques professionnelles

Collège : Julien Marec, Pascal Jullien,
Julien Weisz

Lycée : Marion Chopinet, Caroline
Chevé, Patrick Prigent, Pascal Faure,
Nicolas Sueur

Formation syndicale :

Marion Chopinet, Caroline Chevé
Vie Scolaire et vie de l'élève :
Ramadan Aboudou, Françoise
Fontanelli, Mohamed Atia,
Rose Di Salvo, Guilhem Paul

Carrières -Santé -Retraites

Julien Weisz, Magali Poujol,
Annie Sandamiani, Marie Liska,
Ramadan Aboudou, Séverine Vernet,
Bernard Ougourlou-Oglou,
Nadine Baggioni, Jocelyne François,
Anne Birecki

Entrée dans le métier /non-titulaires

Catherine Fuchs, Mélody Martin,
Jocelyne François, Marion Chopinet,
Ramadan Aboudou

Droit et Libertés

Caroline Chevé, Marion Chopinet

Informatique - Web - Publications

Alain Durante, Guilhem Paul,
Annie Sandamiani, Catherine Fuchs

Retraités

Josiane Dragoni, Geneviève Christol

FSU

Caroline Chevé, Annie Sandamiani,
Aurélia Dessalles, Sylvain Bartet,
Lionel Lasfargues, Éric Gauthier,
Anne-Marie Lasfargues,
Yann Defontaine, Jérôme Emmanuel

Faire vivre le collectif dans nos établissements dès la rentrée



À situation exceptionnelle, réponses collectives !

La rentrée marque le moment de retrouver le collectif, de se syndiquer au SNES-FSU, et de créer une section syndicale dans son collège, lycée ou CIO, avec l'aide du réseau des militants des établissements voisins et de la section académique.

Cette rentrée est à bien des égards exceptionnelle. Mais, même dans ce contexte, et peut-être encore plus, il est indispensable de faire vivre le collectif syndical dans un établissement. Lieu d'échange et de solidarité, la section SNES-FSU joue un rôle central dans la vie d'un établissement.

C'est donc le moment d'organiser une heure d'information syndicale. Cette réunion mensuelle, sur le temps de travail,

est fondamentale pour échanger dans un cadre syndical entre personnels de l'établissement, et réfléchir et décider de positionnements collectifs. Les militants de la section académique sont disponibles pour animer ces heures, qu'elles portent sur des questions internes à l'établissement, des questions d'actualité ou des questions plus générales.

C'est aussi le moment de déposer des listes syndicales pour les élections au conseil d'administration de son établissement, de voter et faire voter. Présenter des listes syndicales FSU au CA est la meilleure façon de garantir un fonctionnement démocratique des instances : information de toutes et tous, consultation, compte-rendu des débats et des décisions. C'est aussi avoir l'appui et l'expertise du syndicat et de ses élus aux comités techniques départementaux et académiques pour défendre les droits et garanties de tous, faire vivre les principes du service public.

Dans les prochaines semaines, la section académique appelle également à organiser des assemblées générales de secteur pour débattre des conditions de rentrée, de l'actualité de nos professions, et organiser notre réseau militant qui sera si précieux dans les prochains mois.

Julien Marec

Permanences téléphoniques /sur place :

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Permanences spécialisées

- **AED-AESH** : mercredi de 13h30 à 17h30.

- **CPE/PsyEN** :
lundi et mercredi de 13h30 à 17h30.

- **Non-titulaires** :
jeudi de 13h30 à 17h30.

- **TZR** : jeudi de 13h30 à 17h30.

- **Situations médicales** :
lundi et mardi de 13h30 à 17h30.

- **Retraites** : lundi, mardi de 13h30 à 17h30 + mardi 9h30-12h30 sur RDV.

- **Santé au travail** :
lundi de 13h30 à 17h30.

- **Stagiaires** :
mercredi de 13h30 à 17h30.

Permanence à l'INSPE d'Aix
mardi ou vendredi de 12h à 14h.

Permanence à l'INSPE St Jérôme
mardi de 12h à 14h.

Permanence à l'INSPE Avignon
un mardi par mois de 12h à 14h.

La rentrée sous Covid



Contexte sanitaire : une rentrée hors norme !

La rentrée 2020 s'est déroulée dans un contexte sanitaire particulièrement inquiétant dans notre académie. Il était crucial que les élèves puissent retrouver le chemin des établissements scolaires et renouer avec une vie éducative, mais ils auraient mérité de meilleures conditions et les personnels davantage de protection !

Le protocole a été allégé et repose désormais essentiellement sur le port du masque obligatoire, le lavage des mains, l'aération et le nettoyage des locaux. De nombreux établissements ont été confrontés dès la rentrée à des difficultés de mise en œuvre par manque de moyens humains et matériels. En ce qui concerne les droits des personnels, les informations tardives en provenance du ministère n'ont pu qu'être préjudiciables à la santé des personnels, générant angoisse et tensions sur le ter-

rain. Pour les personnes présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus COVID-19, la liste des critères de vulnérabilité a été réduite (décret du 29 août). Cette restriction, comme la distinction entre les « très vulnérables » et ceux présentant « seulement » l'un des facteurs de vulnérabilité, est incompréhensible et inacceptable ! C'est une négation de l'état de santé bien réel de ces collègues qui ne se voient plus reconnus comme vulnérables alors même que leur pathologie n'a pas disparu depuis le printemps !

Le SNES-FSU continuera à intervenir, notamment dans le cadre des CHSCT, pour faire évoluer la situation dans le sens de la meilleure protection possible de la santé des agents.

*Séverine Vernet,
secrétaire du CHSCT Académique*

Travailler en contexte de pandémie

Le principal équipement de protection contre la propagation du virus, le masque, est aussi un objet qui désormais pèse sur les gestes professionnels. Enseignants, CPE, AESH... doivent trouver de nouvelles façons de capter l'attention, et faire passer les émotions. Mais ce masque a aussi une incidence sur la santé : gêne respiratoire, fatigue, usure des cordes vocales. Les élus SNES-FSU en CHSCT auront leur rôle à jouer pour obtenir qu'une prévention des risques professionnels sur ces aspects soit engagée.

L'augmentation des déplacements d'une salle à l'autre oblige nombre d'enseignants à transporter leur propre matériel de désinfection. Pour le SNES-FSU, l'établissement doit mettre à disposition de chacun les produits permettant de travailler en toute sécurité dans le respect des gestes barrières. Les infirmières scolaires se trouvent en première ligne et se voient contraintes de laisser de côté des missions essentielles pour se concentrer sur la gestion des cas « suspects ».

Un autre élément qui pèse sur le quotidien du travail, celui de la « continuité pédagogique ». Lors du confinement, les équipes se sont investies massivement, jusqu'à l'épuisement parfois, pour maintenir le lien avec leurs élèves. En cette rentrée, on peut constater parfois une forme de pression de la part de la hiérarchie ou des familles pour poursuivre ce qui a été fait pendant le confinement. Or, le quotidien des classes a repris et il paraît difficile, voire risqué de vouloir faire coexister les deux modalités d'enseignement. Risqué, car à cette pression viendra s'en ajouter d'autres, car cette rentrée est déjà épuisante et qu'il faudra tenir sur la durée... Pour le SNES-FSU Aix-Marseille, un élève absent quelques jours pour un isolement préventif est absent de la même manière que s'il avait une grippe ou une autre maladie. Il rattrape donc ses cours et son travail selon les modalités habituelles. Ne nous laissons rien imposer concernant le rythme ou les modalités du travail que nous faisons faire aux élèves !

Séverine Vernet

Le ras-le-bol des agents territoriaux

ITW de Frédéric Quet,
porte-parole de la FSU
territoriale régionale

SNES-FSU : Quelles sont les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail des agents ?

FQ : L'application du protocole triple quasiment le temps nécessaire au nettoyage d'une salle de classe ; s'y ajoute l'entretien, selon des procédures contraignantes, des parties communes, des sanitaires, des vestiaires, des espaces de restauration. L'allongement du temps de passage à la demi-pension mobilise davantage les agents. Lorsque des agents sont absents (à l'isolement COVID ou en arrêt maladie) ils ne sont pas remplacés, ce qui accroît la charge de travail des autres de façon insupportable.

SNES-FSU Quelles sont vos revendications ?

FQ : 13 postes ont été redéployés pour cette rentrée : nous demandons d'abord leur récréation là où ils ont été supprimés, simplement pour couvrir les besoins. Selon la taille des établissements nous réclamons un renfort de 2 à 6 ETP. Il faudrait par ailleurs un vivier de 500 contractuels pour constituer des équipes volantes de remplaçants en situation d'épidémie.

SNES-FSU : Quelles actions menez-vous ?

FQ : Nous avons déposé un préavis de grève d'un mois et appelons à des actions locales dans toute l'Académie et plus largement en PACA. Nous appelons les camarades du SNES-FSU à soutenir ces actions puisque la question de l'entretien des locaux est fondamentale pour les conditions de travail de tous les personnels.

La rentrée en lycée.

Lycées : une rentrée dans la tourmente.

Nous retrouvons enfin nos élèves alors que la majorité d'entre eux n'était pas revenue depuis mars. Il était nécessaire de préparer cette rentrée hors normes et de doter les lycées des moyens permettant de répondre à des conditions exceptionnelles. Or, rien n'a été anticipé. Pas de dispositifs de remédiation, pas de travaux d'aménagement des locaux. Les suppressions de poste d'enseignant-e-s comme d'ARL continuent alors que les effectifs d'élèves augmentent et que l'application du protocole sanitaire accroît la pénibilité et la charge de travail pour tous les personnels.

Cette rentrée constitue aussi une étape supplémentaire dans la mise en œuvre de la réforme du lycée qui concerne désormais les Terminales. Conséquence immédiate : une dégradation très forte des emplois du temps des élèves et des enseignants.

La conjugaison de la poursuite des réformes et des conditions sanitaires entraîne une grande désorganisation des établissements et prouve combien la réforme Blanquer est totalement inadaptée à la réalité du terrain.

Marion Chopinet

Fin de la clause de sauvegarde en Éducation prioritaire au 31 août 2020 : inacceptable !

Construire l'école d'après : une urgence sociale.

Stratégie du choc, effet d'aubaine, Blanquer s'appuie sur les conséquences du confinement et sur la mise en place de la « continuité pédagogique » pour accélérer ses réformes et mettre en place à marche forcée son projet pour l'éducation.

Le projet de Blanquer c'est celui d'une école de l'inégalité, voire de l'« inégalisation ». Une école qui associe d'une part des enseignements fondamentaux réduits au minimum, et de l'autre des enseignements à la carte. Une école marquée par l'externalisation des enseignements et l'individualisation des parcours et qui aboutit à une accentuation des inégalités sociales.

Le SNES-FSU défend au contraire des valeurs de démocratisation, de justice et de cohésion sociale, une école de la culture commune. Cela passe par le renforcement des enseignements, une revalorisation des carrières des personnels et une réaffirmation des missions et des valeurs du service public.

Nous sommes à la croisée des chemins, nous nous devons d'imposer un autre possible. Le SNES-FSU appelle à prendre le contre-pied du ministre et à construire un projet pour une école de l'égalité et de l'émancipation.

Marion Chopinet.

Réforme de l'Éducation prioritaire en vue

À l'offensive avec le SNES-FSU !

La réforme de l'Éducation prioritaire, annoncée et toujours repoussée depuis deux ans, devrait entrer en chantier cet automne pour une mise en application à la rentrée 2021.

Alors que les moyens des établissements de l'Éducation prioritaire ne cessent de baisser rentrée après rentrée, dans un contexte de hausse démographique et d'accroissement des inégalités sociales et scolaires, l'inquiétude est forte concernant le périmètre de la future carte. Les propositions du rapport Azéma-Mathiot résonnent en effet avec les préconisations de la Cour des comptes de réduire le périmètre de la carte de l'Éducation prioritaire aux seuls REP+, impliquant la sortie de la majorité

des collèges de l'Éducation prioritaire avec la suppression de l'indemnité pour les personnels et des dotations pour les établissements !

Pour le SNES-FSU, il est pourtant impératif de dessiner une carte nationale des REP et REP+, comprenant collèges et lycées, établie sur des critères transparents. Il est également indispensable d'élargir le nombre d'établissements labellisés, en tenant compte de la réalité des besoins. Comme lors de la réforme précédente, qui avait abouti à la création de la pondération en REP+ et à une revalorisation des indemnités, le SNES-FSU sera à l'offensive pour redonner toute son ambition à l'Éducation prioritaire.

Julien Marec

Collèges : à besoins exceptionnels, moyens réduits!

À l'heure où nous constatons dans nos classes la réalité du retard scolaire de nombreux élèves, consécutif à la période d'enseignement à distance, l'augmentation des effectifs par classe est très préoccupante. Dans les Bouches-du-Rhône, face à une augmentation démographique de 1264 élèves, 21 postes seulement ont été créés alors qu'il en aurait fallu 86 pour simplement maintenir le taux d'encadrement. De même, la situation des collèges du Vaucluse continue d'empirer : 20 sup-

pressions de postes en deux ans pour plus de 600 élèves supplémentaires ; De nombreux collèges du 04 voient aussi leur situation se dégrader. Dans les Hautes-Alpes, 54 élèves de plus en collège se traduisent par 43 heures de moins. Il est difficile d'y voir l'engagement du rectorat pour soutenir les territoires ruraux. Ainsi, depuis 3 ans, ce sont plus de 300 emplois qui n'ont pas été créés dans les collèges de l'académie. De plus, la baisse des DGH nous contraint à supprimer des dispositifs

d'aide en effectifs réduits. Le gouvernement poursuit donc sa politique de réduction de postes alors qu'il exprime dans le même temps la nécessité de lutter contre le décrochage scolaire. Nous y voyons une fois de plus une incohérence entre les annonces médiatiques et la réalité du terrain, alors que les inégalités scolaires s'intensifient.

Les S2

Grenelle des enseignants

Revalorisation ou arnaque ?

Les 500 millions d'euros promis l'an dernier aux enseignants se sont transformés en 400 millions d'euros lors du discours de rentrée de notre ministre. Ce dernier propose un Grenelle des enseignants pour mettre en place un plan de revalorisation qui prendrait effet au 1er janvier 2021.

Non seulement ces annonces représentent bien peu au regard du nombre d'enseignants, mais le ministre explique que cet engagement est soumis à une double contrepartie.

La première consiste en la mise en place de la réforme des retraites dont on connaît les effets dévastateurs sur les pensions, en particulier chez les enseignants. Sur ce point, après l'avoir dans un premier temps enterrée au cœur de la crise sanitaire, le gouvernement remet la réforme sur le tapis sans expliquer concrètement les aménagements potentiels.

La deuxième reposerait sur une transformation en profondeur de nos métiers ainsi que de la politique de Ressources Humaines dans l'Éducation Nationale. Ainsi, les pistes évoquées sont la formation pendant les vacances ou encore des remplacements de courte durée au pied levé.

On voit ici le marché de dupes qui voudrait nous faire passer pour revalorisation une augmentation du temps de travail.

Loin de ces supercheries, le besoin de revalorisation n'a pourtant jamais été aussi impératif qu'en cette rentrée complexe. En queue de peloton des pays de l'OCDE en termes de revalorisation, les enseignants français ont perdu 15 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000, avec une entrée dans le métier à 1,2 SMIC.

Monsieur le ministre, restons sérieux. La qualité du service public d'éducation dépend de la rémunération de ses acteurs !

Julien Weisz

Mouvement intra et recours

Le mouvement intra-académique s'est déroulé pour la première fois sans le contrôle des élus. Le SNES-FSU a été mandaté pour soutenir 60 des 80 recours individuels administratifs qui ont été formulés par les demandeurs de mutation. Malgré les erreurs – inhérentes à ce nouveau système – l'administration n'a proposé que des affectations à l'année en réponse aux recours. De surcroît, le rectorat persiste à ne plus publier de barres. Outre l'opacité totale que cela induit, les stratégies des mutations futures seront mises à mal par l'impossibilité de se représenter l'accessibilité à une commune dans une discipline donnée. Le retour à un réel paritarisme est un impératif.

Julien Weisz

Reconquérir la démocratie sociale Ou comment lutter contre l'opacité ?

Un des volets de la nouvelle loi de transformation de la Fonction Publique votée en août 2019 affiche entre autres chapitres :

«Promouvoir un dialogue social plus stratégique, efficace et réactif, dans le respect des garanties des agents publics». Quel constat un an après ?

C'est le retour à l'arbitraire et à l'autoritarisme, bien loin de notre conception d'une gestion collective et démocratique des carrières et des conditions de travail des personnels.

Les groupes de travail ont quasiment tous disparu et les CAPA ont été vidées de leur substance...

Un véritable dialogue social ne peut exister qu'à la condition que les élus représentants des personnels puissent prendre part à des réunions de travail, d'échanges contradictoires sur les différentes opérations de carrière (mutations/avancement/promotions/

gestion des postes adaptés etc.).

Des recours en nombre déposés par les collègues mécontents ou ne comprenant pas leur affectation, des résultats diffusés avec lenteur aux intéressés pour certaines opérations, une information pas toujours transparente qui génère des interrogations et des doutes chez les personnels... Est-ce cela « l'efficacité ? »

Nous devons travailler en amont de manière constructive, dans l'intérêt de tous, au lieu d'intervenir en « secouristes ». Le SNES-FSU demande le rétablissement d'un réel dialogue social, permettant d'accompagner et d'informer les collègues sur toutes les opérations de carrière y compris la mobilité. Il est urgent que le Ministère revienne sur ce mode de fonctionnement qui va à l'encontre d'une vraie démocratie sociale. Transparence=confiance, opacité = anxiété !

Magali Poujol

Rendez-Vous de Carrière 2019/2020 et 2020/2021 : pour quand ?

Le confinement a empêché de procéder à la totalité des inspections de RDVC l'an dernier. Les RDVC non effectués le sont donc en cette fin d'année 2020. En conséquence, les comptes rendus accompagnés des avis Recteur seront notifiés aux intéressés lors de la première quinzaine de janvier 2021. Cela concerne la totalité des RDVC qui devaient se dérouler l'an dernier, donc également pour les collègues ayant eu leur RDVC réalisé avant le confinement. Les RDVC 2020/21 se dérouleront selon le calendrier habituel, inscrivez-vous aux stages proposés par le SNES-FSU !

Julien Weisz



Rentrée des non titulaires : affectations sous tension !

Le refus du rectorat de maintenir la commission d'affectation des agents non titulaires au prétexte de la disparition de la CAPA des certifiés a conduit à des affectations problématiques, cette année plus encore. Si, dans certaines disciplines, les CDI ont pu obtenir une relative satisfaction, nombre de contractuels sont restés sans poste ou en sous-service et se sont vu proposer de rechercher eux-mêmes leur complément de service. Des modifications tardives, ont empêché des compléments faute de compatibilité des emplois du temps proposés ! Les conditions d'emploi des non-titulaires ne cessant de se dégrader, aggravant leur précarité, on constate déjà une désaffection des contractuels et donc des difficultés accrues à couvrir les besoins en remplacement dans notre académie.

Jocelyne François

Orientation : toujours plus de désengagement de l'Éducation Nationale

Région et orientation ?

Après une année exceptionnelle due au contexte sanitaire mais aussi à l'annonce « en catimini » de la fermeture prochaine du CIO Salon, nous devons à nouveau faire face à une rentrée toute aussi particulière. Contexte sanitaire qui ne perturbe pas la marche forcée de destruction d'un service public : les CIO. En effet, la collaboration région-E.N.se met en place (PANORAMA, avec un coût de 7,5 M) sans aucune information communiquée aux organisations syndicales et aux élus.

En ce qui concerne notre Académie, la convention « État Région » est signée et il faut s'attendre à des conséquences sur le terrain: les associations, représentants des branches professionnelles, organismes consulaires... sont prêts à entrer dans les

établissements pour informer des adolescents souvent fragilisés par leur quête identitaire. Mais qu'en sera-t-il de la qualification des intervenants ?

L'accompagnement, l'élaboration du projet sont au cœur des compétences du PsyEN. Pour faire évoluer les représentations, toujours prégnantes dans les processus d'orientation, il faut du temps et des activités spécifiques qui supposent des intervenants qui ont la connaissance des processus psychologiques et sociaux en jeu. Les psy-EN, dans des équipes pluri-disciplinaires, sont et doivent rester les professionnels de l'orientation scolaire, porteurs d'une vision émancipatrice de la scolarité et de la formation. C'est la conception que défend le SNES-FSU.

Rose Di Salvo

Stagiaires, en cas de problème, un seul réflexe : le SNES-FSU !

Une difficulté dans votre établissement ou à l'INSPE ? Une inquiétude ou une question ? N'attendez pas pour contacter le SNES-FSU, syndicat majoritaire de la profession :

- auprès du représentant SNES-FSU de votre établissement
- au local académique ou par téléphone les mercredis entre 13h30 et 17h30
- par mail sur stagiaires@aix.snes.edu
- lors de nos permanences sur les différents sites de l'INSPE (voir 2)

Catherine Fuchs

TZR : " une rentrée dans la tourmente " !

Par ces temps troublés, les personnels les plus précarisés sont encore une fois en première ligne. En plus des protocoles sanitaires, des difficultés liées à la réforme du lycée et du bac, il faut aussi faire avec la disparition des groupes de travail cette année, ce qui a engendré beaucoup d'opacité dans les attributions des suppléances et des AFA. L'administration n'étant pas tenue de respecter les barèmes pour les affectations, plusieurs collègues se retrouvent sur des postes intenable (affectations Hors Zone, sur plusieurs établissements, très loin de leur domicile) et dans des situations compliquées. L'administration est difficilement joignable, il est plus que jamais important de faire jouer le collectif pour revendiquer davantage de transparence. Le SNES-FSU d'Aix Marseille revendique le

respect d'un barème tenant compte de la situation familiale ainsi qu'une communication plus fluide avec l'administration et des conditions d'accueil dans les établissements qui permettent une prise de poste convenable.

À ce titre, rejoignez-nous en adhérant au SNES-FSU et inscrivez-vous au stage spécial TZR avant le 16 octobre 2020 (voir notre site académique)

Stage TZR

Jeudi 19 novembre

Local du SNES-FSU Aix Marseille

Marie Liska

Inclusion scolaire

L'inclusion scolaire en question.

La scolarisation des élèves à Besoins Educatifs Particuliers, qu'elle soit individuelle dans les classes ordinaires ou collective en dispositif ULIS, est en progrès en termes de chiffres : c'est à mettre au compte de l'évolution de la société vis-à-vis du handicap et de la volonté des personnels d'éducation et d'enseignement. À ce jour, 1/4 des élèves à besoins éducatifs particuliers n'ont pas leur AESH notifié, le manque de moyens a pour conséquence un glissement des dispositifs les plus spécifiques (ITEP, IME) aux places très limitées vers des dispositifs moins adaptés (ULIS, SEGPA voire classe ordinaire). Ce qui ne permet pas de porter

notre volonté d'inclusion jusqu'au bout.

En ne faisant pas le choix d'une vraie politique volontariste de recrutement et de formation des personnels, avant tout soucieux de la réussite de leurs élèves, le ministère leur impose un dilemme cornélien. Comment favoriser l'inclusion d'élèves souvent en grande difficulté dans des divisions classiques, quand les classes sont au-delà des seuils et repères prévus ? Le SNES-FSU demande l'abandon de cette obligation de résultats sans moyens, nous opposons une obligation de moyens qui s'impose à tous les niveaux pour que les équipes puissent

mettre en œuvre les programmes, diversifier leurs pratiques et aider les élèves à la hauteur des besoins. Les élèves des classes ULIS doivent être comptabilisés dans les effectifs des classes dans lesquelles ils sont intégrés. Les ULIS doivent être dotées de moyens horaires répondant aux organisations pédagogiques choisies par les enseignants et au nombre d'élèves concernés, de conditions d'accueil favorables, d'enseignants volontaires et formés.

Ramadan Aboudou

AESH, quels droits, quelle situation ?

Le temps de travail des AESH (appelé temps de service dans la circulaire du 5/6/19), annualisé, est réparti sur 41 ou 45 semaines dont 36 semaines pendant la période scolaire.

Le temps d'accompagnement est le nombre d'heures hebdomadaires pour les 36 semaines de la période scolaire. La circulaire du 5/6/19 rappelle « *Le temps d'accompagnement de ou des élèves ne peut être lissé sur la période de référence des 41 semaines* ».

Les 5 ou 9 semaines en plus servent à rémunérer les missions annexes (activités

préparatoires, réunions et formations suivies pendant et hors temps scolaire).

La circulaire du 3/05/17 précise les missions des AESH et indique clairement que « *Les agents ne doivent pas se voir confier par les services académiques, par les écoles ou les établissements des tâches ne figurant pas dans les textes qui leur sont applicables* ». Les tâches administratives, les aides aux devoirs avec d'autres élèves ne sont pas des missions. La mutualisation par le biais des PIAL diminue le temps consacré à chaque élève et accroît la charge de travail de l'AESH.

Témoignage : « *Au collège dans lequel je me trouve il y avait 7 postes et demi l'année dernière. Cette année nous sommes 4 à avoir repris, les autres ne sont pas revenus et n'ont toujours pas été remplacés. Aucun des 5 élèves de 6^e ayant une notification n'est accompagné et 4 élèves (de la 5^e à la 4^e) sont sans AESH. On nous a demandé, lorsque 2 élèves sont dans la même classe, de les prendre en charge, et ce, même si un des élèves bénéficie d'un AESH individualisé. En cas de PIAL : pas plus de 5h d'accompagnement pour un élève mutualisé.* » Bref, des conditions dégradées pour toutes et tous !

Guilhem Paul

En janvier 2020, le rectorat a acté un protocole sur le temps d'accompagnement des AESH

Lieux d'exercice	Temps d'accompagnement	Temps de travail sur 41 semaines	Quotité de la rémunération
1 ^e degré en PIAL	24 h/semaine	984 h	61,2 %
1 ^e degré hors PIAL	21 h/semaine	861 h	53,6 %
2 ^e degré (PIAL ou pas)	32 h/semaine	1312 h	81,6 %

Nos métiers

Interroger nos pratiques professionnelles

Une tâche syndicale !

Quel enseignant, CPE, n'a pas un jour été confronté à l'idée qu'harmoniser et même uniformiser des pratiques aiderait tout le monde en donnant des habitudes aux élèves ? L'évaluation, l'entrée en classe, le téléphone en classe... Difficile de s'y opposer d'emblée, le présupposé de l'efficacité de l'uniformité s'imposant largement. Pourtant, malgré les heures de réunions préalables, ces règles tiennent rarement dans le temps. Le fait que certains les appliquent et d'autres, apparemment, les « négligent » peut engendrer tensions ou dépit - « On ne peut rien faire ici ! ». Elles peuvent se retourner contre les personnels

et fragiliser les collectifs quand un manager roué feint l'étonnement : « Monsieur X., il n'y a que vous qui me dites que c'est difficile, vos collègues ne se plaignent pas, ils y arrivent. »...

Lors d'une heure d'information syndicale sur le métier, après avoir choisi ensemble la thématique, on peut interroger les effets de certaines pratiques.

Un sujet aussi « simple » que l'entrée en classe révèle que même routinisés, les gestes s'adaptent constamment au réel et dépendent de l'individualité du professionnel qui agit. Chacun a mis au point, testé des rituels, les a adaptés, abandonnés, repris. Chacun s'est confronté au réel :

intervention extérieure, panne d'informatique... Le réel de l'activité est trop souvent négligé quand on cherche à harmoniser.

Au contraire, permettre à des professionnels de préciser l'activité déployée pour élaborer un geste qui les satisfasse, empêche la perception strictement personnelle de la « difficulté ». Elle apparaît comme une question de métier qui se pose, dans sa diversité, à tous. Le collectif de professionnels en sort renforcé et mieux armé contre l'imposition de pratiques et la culpabilisation des hiérarchies et autres « experts », capable à nouveau d'affirmer sa légitimité professionnelle.

Caroline Chevê

CPE et vie scolaire : vers une augmentation des contraintes, un glissement des missions ?

Malgré la volonté d'élargir l'horizon des vies scolaires, nous constatons que la question sanitaire est omniprésente au quotidien. Porter le masque, faire respecter les gestes barrières, veiller à ce que les élèves portent le masque, veiller à ce qu'ils respectent les sens de circulation nous contraignent, si ce n'était pas déjà le cas, à une présence accrue sur le terrain : cour, couloirs, réfectoires, portail, parvis tandis que la rentrée égrène son lot de bonnes et de mauvaises surprises. L'inquiétude des personnels, des élèves et des parents est palpable. Nos pratiques sont à la fois bouleversées et renforcées. Les lieux de vie collectifs (la permanence, le foyer, l'internat, la demi-pension) disparaissent ou subissent des aménagements mettant à mal nos pratiques quotidiennes, nous contraignant à d'incessantes adaptations et à une logistique plus lourde. Dans le suivi individuel des élèves, le port du masque lors des entretiens occulte la communication non verbale liée à l'expression que l'on pouvait lire sur le visage des élèves, et rend l'exercice, pourtant central dans nos métiers, parfois factice et difficile. Il est cependant crucial de ne pas se laisser dévorer par la lourdeur organisationnelle et de se recentrer sur nos missions d'accompagnement sans flirter avec les dérives.

Françoise Fontanelli

Paroles d'AED

**Mohamed LADJAL, 27 ans,
AED en Lycée depuis 4 ans,
élu à la CCP des AED.**

Comment as-tu vécu cette rentrée très particulière ?

Je n'ai pas pu effectuer la semaine administrative car j'ai été en contact avec un cas positif. J'ai repris dès que j'ai reçu mes résultats négatifs. À la prérentrée, une grande partie des discours était axée sur l'épidémie. À vrai dire, vu le contexte sanitaire dans les Bouches-du-Rhône et après avoir visionné la vidéo que nous a envoyée le Ministre de l'Éducation Nationale, je m'attendais au pire, voire même à ne pas faire de rentrée. Selon moi, bien que nous soyons dans un contexte particulier, nous avons trop axé la rentrée sur l'épidémie et non sur l'Éducatif.

Quelles sont les différences que tu as pu observer par rapport aux années précédentes ?

La mise en application du protocole sanitaire. Notre mission de surveillance ressemble à celle d'un agent de l'ordre public. Nous avons déjà de multiples missions, définies dans le cadre de la loi et l'application du protocole sanitaire nous incombe une fois de plus.

Que penses-tu des moyens mis à ta disposition pour fonctionner et quels seraient selon toi les éventuels besoins de formation ?

Nous manquons cruellement de moyens

humains pour pouvoir faire respecter les sens de circulation et le port du masque en plus de nos missions habituelles. Néanmoins, les CPE sont sur le terrain avec nous et cela nous permet d'être moins sous tension. Notre vie scolaire est trop petite pour pouvoir appliquer les gestes barrières, nous avons en vain sollicité la Direction pour déplacer provisoirement nos bureaux dans l'actuel foyer des élèves, fermé temporairement. Mis à part ces deux problèmes, nous travaillons dans l'intérêt des élèves avec de bons outils numériques et une bonne organisation que nous avons instaurée entre nous, les AED. L'équipe en place l'an dernier a été totalement reconduite. Il serait intéressant que chaque année, un rappel de nos droits et devoirs nous soit fait lors d'une rencontre des AED par bassin durant les semaines administratives du mois d'août.

L'emploi en tant qu'AED et les missions qui y sont attachées sont-ils selon toi un tremplin pour intégrer les différents métiers de l'Éducation Nationale ? Quelles seraient tes suggestions d'amélioration ?

C'est un très bon tremplin si nous communiquons avec toute l'équipe éducative. Les enseignants de mon lycée m'aident énormément en me donnant des conseils ou même des éléments clés pour la réussite du concours. Les seules améliorations à apporter selon moi seraient d'ouvrir un peu plus de crédit d'heures pour la préparation des concours de l'EN.

Peut-on transformer les rapports filles-garçons par la pratique sportive ?



Le cours d'EPS et la pratique sportive en général sont le lieu où s'exacerbent les enjeux des rapports entre filles et garçons. La pratique de l'EPS peut-elle permettre de résorber les inégalités de genre ? **Sophie Rieu**, professeure d'EPS au collège Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparate et secrétaire académique du **SNEP-FSU** répond à nos questions :

Garçons et filles peuvent-ils pratiquer le sport ensemble ?

La mixité en EPS s'est installée petit à petit dans les années 70-80. Pour autant, ce n'est pas parce que les élèves étaient dans un même lieu, qu'ils partageaient les mêmes activités, les mêmes objectifs, les mêmes valeurs ; en 40 ans, la mixité s'est installée et aujourd'hui les enseignants ont à cœur de proposer une palette d'APSA (activités physiques sportives et artistiques) allant du rugby à la danse en passant par le cirque ou la boxe française. Mais cela ne suffit pas pour répondre à l'enjeu d'émancipation que joue l'EPS à l'école. La mixité, le vivre ensemble, apprendre ensemble pour partager une culture commune font partie des réponses à la question de l'égalité. La lutte pour l'égalité homme/femme ne peut être séparée des luttes sociales. L'École et tout particulièrement l'EPS à l'École s'est emparée de cette question d'émancipation.

Compétition, performance, force physique, dépassement de soi,

Le vocabulaire attaché au sport renvoie à des appétences que l'on prête avant tout aux garçons ? Le sport est-il d'abord un « truc » de garçon ?

En EPS, le modèle corporel et culturel masculin domine même si l'entrée de nouvelles activités moins empreintes de compétitivité permet de compenser cet aspect. Le poids de la représentation télévisuelle, sociale et culturelle participe à une vision très masculine du sport, basée sur la performance, la compétition. Le sport à l'école au travers de l'EPS et du sport scolaire a un rôle prépondérant à jouer pour lutter contre ces représentations même si la performance peut faire partie des caractéristiques du sport.

Pourtant nous constatons plus de dispenses chez les filles, ce qui renvoie à un manque d'appétence mais qui s'explique par des représentations ancrées contre lesquelles il est difficile de lutter. La part des émotions (pourtant déterminantes dans la pratique sportive) est peu mise en valeur, la notion de maîtrise moins valorisée que la notion de compétition, et l'estime de soi si peu encouragée chez les filles.

Le sport n'est pas l'apanage des garçons, il faut encourager la pratique féminine en tenant compte des différences physiques et culturelles pour permettre aux filles de s'émanciper et réussir. Et c'est au travers de l'EPS et du sport scolaire que nous pourrions lutter contre ces inégalités.

Programme-t-on les mêmes cycles d'EPS avec des classes composées majoritairement de filles ou majoritairement de garçons ?

Assigner les filles à pratiquer des activités « féminines » les enferme dans les stéréotypes et préjugés sur les filles et ne pas permettre aux garçons d'y accéder participe aussi à ancrer des inégalités et des représentations sexuées du sport et de l'EPS. La programmation des APSA est déterminante afin de permettre à chacun d'accéder à cette culture commune essentielle pour l'émancipation de chacun. Leur didactisation, le choix des contenus propo-

sés, le choix des regroupements, des évaluations ... permettront à tous d'accéder à des ressources, des savoirs faire et savoirs être sans baisser les exigences pour tous et toutes.

Comment pensez-vous votre pratique enseignante de façon à lutter contre ces inégalités de genre ?

La lutte contre ces inégalités doit être une question centrale dans la pratique enseignante. Comment permettre à tous d'accéder à une culture commune, comment permettre à tous de s'émanciper, de construire un esprit critique ; ces questionnements doivent être au centre de nos préoccupations d'enseignants.

Dans tous les domaines, l'histoire des femmes a été une lutte pour l'égalité et tout particulièrement dans le sport. Dans les milieux populaires, les filles subissent la double peine d'inégalité de sexe et d'inégalité sociale.

L'école de la République doit participer à lutter contre ces inégalités et la pratique enseignante par ses choix et mises en œuvre est déterminante. En EPS, nous devons déjà lutter contre nos propres représentations basées souvent sur un vécu de compétiteur ; nous devons proposer des formes de pratiques différentes, des modalités de regroupement adaptées, des contenus exigeants pour tous et toutes mais pas stigmatisants ; lutter contre les stéréotypes clivants ne serait-ce que par le choix du langage utilisé, doit être au cœur de nos pratiques. Pourquoi demander aux garçons de porter des poteaux de Volley et aux filles les filets ?

Toutes ces pratiques enseignantes et les choix qui en découlent doivent être réfléchis pour éviter que l'EPS ne fabrique des inégalités mais pour qu'au contraire elle soit au cœur de la construction de l'identité et de l'émancipation de chaque élève en pleine période d'adolescence.

L'enjeu de l'égalité, de l'émancipation est primordial, pourtant la place de l'EPS paraît minimisée du moins dans ses évaluations (BAC-DNB).

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur <https://aix.snes.edu/peut-on-transformer-les-rapports.html>.

La lutte contre le décrochage scolaire est un combat syndical !

Entretien avec Nicolas Voisin,
coordonnateur académique
du SNUEP-FSU



SNES-FSU : Quel état des lieux dressez-vous de l'enseignement professionnel dans l'académie ?

N.V. : Je veux d'abord saluer l'initiative du SNES-FSU d'ouvrir ses colonnes aux questions liées à la Voie Professionnelle ! Nous faisons le même métier : nous éduquons les jeunes citoyens, nous qualifions les salariés de demain par des diplômes professionnels nationaux du meilleur niveau et qui leur permettront de revendiquer la meilleure reconnaissance sociale dans un monde très inégalitaire.

Une soixantaine de LP et SEP publics scolarisent dans l'académie environ 25 000 élèves, et une vingtaine de LP privés en accueillent environ 8.000. L'an dernier, 23 % des 27 576 bacheliers de l'académie avaient suivi leur scolarité dans la voie professionnelle. 6 357 jeunes titulaires du bac, éduqué-e-s, formé-e-s et qualifié-e-s pour poursuivre leur formation supérieure ou

entrer dans la vie active, voilà une excellente nouvelle pour l'ensemble du salariat !

Cependant, les LP sont en crise ! Comme dans la voie générale et la voie technologique, ils subissent depuis 18 ans les assauts d'une politique libérale que la dernière réforme Blanquer cherche à parachèver ! Chez nous, elle prend aussi la forme d'une baisse générale des moyens, d'une dévalorisation des contenus et d'une désorganisation des structures. A cela s'ajoutent certaines spécificités : la destruction des certifications intermédiaires (niveau 3) en Bac Pro, les heures de co-intervention en classe (binômes imposés aux enseignants), l'introduction du « chef-d'œuvre » dans les diplômes, la possibilité de mixer les publics apprentis/élèves...

quelle vision de l'enseignement professionnel se dessine derrière le « chef d'œuvre » ?

Cela révèle chez nos dirigeants actuels - qui se veulent tellement modernes ! - une vision rétrograde et assez réactionnaire des métiers ! On cherche à plaquer sur les métiers d'aujourd'hui des valeurs et des pratiques héritées de l'Ancien Régime. C'est ridicule !

On s'amuse d'ailleurs parfois à imaginer les chefs-d'œuvre que feront nos jeunes dans les filières « relation-clientèle », « Maintenance-nautique » ou « Métiers de la sécurité » !

SNES-FSU : quid de l'apprentissage ? LA Solution miracle ?

N.V. : Le problème n'est pas l'apprentissage en soi. La préparation d'une qualification professionnelle en alternance et rémunérée (mal !) correspond sans doute aux attentes d'une partie de la jeunesse ; le problème, c'est la mise en concurrence de ce modèle avec celui de la formation initiale sous statut scolaire.

En LP, on forme des élèves dans la perspective d'une qualification professionnelle, globale et durable, à haut niveau de

contenu, avec des PFMP (stages) permettant d'expérimenter l'activité en entreprise.

En CFA, l'organisation de la formation (grosso modo : 50 % formation en CFA, 50 % au travail en entreprise) rend presque inévitable la spécialisation des apprentis sur des compétences plus limitées, liées à la spécificité de l'entreprise, ou du poste de travail.

À cela s'ajoute une réalité assez brutale et trop mal connue de l'apprentissage : 38 % de ruptures de contrats chez les moins de 18 ans, discrimination à l'embauche, préjugés sexistes dans certaines professions... On a vu toute la fragilité de ce « modèle » avec la crise actuelle : près de 40 % des contrats d'apprentissages promis pour l'année 2020-21 menaçaient d'être rompus en juin ! Plutôt que soutenir la formation initiale et les LP, le gouvernement a offert aux employeurs 1 milliard d'euros pour prendre en charge l'intégralité du salaire des apprentis. Le travail gratuit : une aubaine pour le patronat !

SNES-FSU : Quelle politique s'impose pour lutter contre le décrochage ?

N.V. : La réalité du décrochage pendant le confinement a été niée par le Ministre Blanquer, privant ainsi les enseignants des moyens adaptés pour y faire face, moyens techniques, pédagogiques et humains. En cette rentrée, dans les LP où le décrochage a souvent dépassé 50 % des effectifs, on est en train de mesurer l'ampleur des conséquences de cette période. Une déscolarisation sévère, doublée d'une rupture du lien social que l'institution scolaire représente aux yeux des jeunes issus-e-s des quartiers populaires que nous accueillons majoritairement. Là encore, en ne proposant rien d'autre que quelques tests d'évaluations, le ministère n'est pas à la hauteur des enjeux. Il faudrait l'arrêt des réformes destructrices, une mobilisation générale pour la remotivation des jeunes en LP... et un vaste plan d'investissement !

Stratégie du choc

Inefficace, injuste et anti écologique

Au-delà de l'évidente impréparation des services de l'État à une rentrée en pleine crise sanitaire, les choix du gouvernement sont emblématiques de son entêtement à mener une politique guidée par l'idéologie libérale et la défense des intérêts financiers, à rebours des évidences. Crise économique, crise sociale, explosion des inégalités, développement des tensions et des fractures au sein de la société : il faut ren-

forcer les services publics ! Las, la majorité saisit l'opportunité de la crise pour accélérer : réforme des retraites, autonomie, destruction des services publics, aucun projet n'est suspendu.

Le refus de recruter des agents de la fonction publique pour faire face aux besoins des usagers et aux exigences sanitaires est le principal obstacle à une bonne gestion de la crise. Cette posture idéologique provoque des tensions dans tous les secteurs, aggravant les dégâts causés sur les populations.

La FSU et ses syndicats mènent leur action au plus près des agents et de leurs préoccupations immédiates, combinée avec un travail permanent de décryptage des politiques publiques et des enjeux sociaux, et la formulation de propositions, notamment dans le Plan de Sortie de Crise du collectif « Plus jamais ça ! ». Pour renverser la donne, il faut ouvrir des perspectives, et construire le rapport de force.

Caroline Chevé

Secrétaire départementale de la FSU13

Retraités

Politiques indignes : stop !

80 % de décès, d'inadmissibles discriminations : les retraités ont payé un lourd tribut à la crise sanitaire, confirmant tragiquement les graves insuffisances d'une politique publique de santé et l'urgence d'une loi ambitieuse sur l'autonomie.

Les voici à nouveau dans le collimateur... Car le très curieux principe de justice macronien, réaliser l'égalité vers le bas en

appauvrissant les retraités actuels, ne saurait toutefois suffire à l'appétit insatiable des riches, ceux-là même qui ont vu leurs revenus s'envoler depuis 2017 grâce aux bienveillantes mesures fiscales, comme le démontre la dernière étude de l'INSEE. En finir avec les retraites « publiques » et reprendre la farce de la retraite à points serait autrement efficace... Pour engraisser les assurances privées et satisfaire la finance.

D'ailleurs, la question de l'autonomie devrait se régler pareillement. À l'opposé

de la solidarité et d'un financement public à hauteur du vieillissement de la population, l'invention d'une 5e branche de la SS, ouvrirait en effet grand la porte aux assurances privées.

Et si tous ensemble, avec les jeunes, les salariés et les fonctionnaires, on construisait un autre avenir, solidaire et écologique, fondé sur les services publics et une sécurité sociale pour tous ?

Josiane Dragoni

Pour rejoindre le SNES-FSU

Le téléphone : 04 91 13 62 81/82
de 13 h 30 à 17 h 30

Le courriel : s3aix@snes.edu

Le local : 12, place du Général de Gaulle
13001 Marseille (métro Vieux-Port ou
Noailles- Tram cours Saint-Louis)

Pour s'informer

Le site académique <https://aix.snes.edu/>

Le site national <https://www.snes.edu/>

Le site de la FSU 13 <https://fsu13.fsu.fr/>

Le site de la FSU nationale
[https://www.facebook.com/
FederationSyndicaleUnitaire/](https://www.facebook.com/FederationSyndicaleUnitaire/)

Pour adhérer au SNES-FSU

[https://www.snes.edu/Adherer-ou-
re-adherer-au-SNES.html](https://www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html)

FSU Territoriale, dernière minute

La mobilisation des agents a payé : la Région débloque 200 postes de contractuels pour faire face aux besoins en remplacement liés à la crise sanitaire. Bravo aux agents !

Il faut désormais recruter sur des contrats longs, pour répondre aux besoins dans la durée.

Avec le SNES-FSU : Penser nos métiers, interroger nos pratiques

La rentrée 2020 est à bien des égards une rentrée hors normes. Le confinement comme les réformes engagées à marche forcée par le gouvernement ont fait émerger des difficultés nouvelles et révélé de façon criante les inégalités scolaires. Plus que jamais, nous avons besoin d'espaces de réflexion collective pour penser nos métiers, nos pratiques et construire ensemble l'école de demain. Dans cette optique, nous proposons à tous les militants de participer à des collectifs de travail, autour de 4 thématiques qui sont des enjeux essentiels de nos interrogations syndicales. N'hésitez pas à vous manifester auprès du secrétariat académique et à consulter le site pour participer aux premières réunions.

4 collectifs de travail à investir

- L'inclusion scolaire en question
- La grande pauvreté et l'école
- New management et santé au travail (avec les élus FSU en CHSCT)
- Retraites (première réunion le 9 novembre à 16h30 au local du SNES-FSU à Marseille)

Programme des stages

4 stages syndicaux consacrés aux questions de métier

novembre : Lutter contre le décrochage scolaire (19 novembre)

décembre: Le numérique est-il l'avenir de l'école ? (semaine du 7 décembre)

janvier : L'école d'après (autour du 25 janvier)

mi-mars : L'oral, les enjeux de la maîtrise de la langue (date à préciser)

Catégories / Carrière : comme tous les ans, des rdv incontournables

- CPE : mi-novembre
- Non-titulaires : vendredi 13 novembre
- TZR : jeudi 19 novembre
- RDVC :

Marseille jeudi 8 octobre au SNES-FSU /
Jeudi 15 octobre au collège Mallarmé/
Mardi 10 novembre au LP de l'Estaque

Avignon jeudi 12 novembre

Sisteron lundi 23 novembre

- Préparer sa mutation inter et intra (en fonction des dates d'ouverture du serveur)

Nouveau : des AG à distance (contacter le SNES-FSU pour recevoir le lien de connexion)

Éducation prioritaire mercredi 7 octobre
14h-16h

Stagiaires mercredi 7 octobre 16h-18h

Psy-EN vendredi 9 octobre 14h-16h

AESH mercredi 14 octobre 14h-16h

- Préparer sa mutation inter et intra (en fonction des dates d'ouverture du serveur)

La formation syndicale est un droit qui ne s'use que quand on ne s'en sert pas. Il suffit de déposer une demande par voie hiérarchique au moins un mois à l'avance. Les stages syndicaux sont ouverts à tous. Chaque agent, titulaire ou non a droit à 12 jours par an.

Rejoignez le SNES-FSU

<https://aix.snes.edu/adherer-au-snes.html>
66 % de la cotisation sont déductibles des impôts.

https://aix.snes.edu/IMG/pdf/Modele_de_demande_de_stage.pdf



Publication du SNES-FSU Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle – 13001 Marseille

Tél : 04 91 13 62 81/82 - s3aix@snes.edu

Directeur de publication : L. Tramoni

Comité de rédaction : A. Sandamiani et C. Fuchs

Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex

Périodique inscrit CPPAP 0722 S 05476

Dépôt légal : 27 juillet 2020 - ISSN 0395-384X - Tiré à 7000 exemplaires

